

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2018

PRESENTS:

Mr DUFOUR - Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- M BARBOSA- Mr SOUNY- Mme GRANDCLEMENT- Mme MARRER - Mme TONDEREAU- Mr JOURDE - Mr ARDUINI-Mr BAYRAM - Mr INIGO- Mme RAMEY- Mme GIRAUD-GUIGUES- Mme CHENOT-Melle VUAILLAT- Mme DELESQUES- Mme FERRY- Mr MASCIOTRA- -Mme GAUTHIER- Mr NOBLET

PROCURATIONS : Mr JANTON à M.Jo DELESQUES- Mr GUYENNOT à Mr BARBOSA
Mme BERTRAND est élue Secrétaire de Séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1) Délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire

Patrick DUFOUR rappelle qu'aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune". C'est donc d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales.

Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité (le conseil municipal n'étant tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre) que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune), le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs. Une délibération a été prise en septembre 2017

Mais depuis, le CGCT prévoit en plus d'autoriser le Maire à procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

2) Délégation consentie au Maire pour le dépôt du permis de construire n° 001 265 16 H0018 M01 relatif à la salle de tennis de table/tir à l'arc

Patrick DUFOUR précise que la préfecture, afin d'exercer son contrôle de légalité, demande que le conseil municipal délègue au Maire la responsabilité du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme spécifiquement pour le permis de construire n° 001 265 16 H0018 M01 relatif à la salle de tennis de table/tir à l'arc

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

3) Intercommunalité : extension de périmètre de Haut Bugey Agglomération vers le plateau d'Hauteville- modification des statuts de HBA

Jean DEGUERRY explique que , dans le cadre de l'extension de périmètre vers le plateau d'Hauteville, le conseil communautaire, dans sa séance du 19 juillet, a délibéré

- d'une part sur l'intégration des communes de la communauté de communes Plateau d'Hauteville à haut Bugey Agglomération
- d'autre part, sur la modification des statuts de HBA.

Le conseil municipal est invité à se prononcer dans un délai de 3 mois.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

4) Haut Bugey Agglomération : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Jean DEGUERRY rapporte que la prise de compétence « gestion des eaux pluviales » par HBA a un impact sur l'attribution de compensation. La CLECT a calculé et validé le montant de la contribution des 36 communes. S'agissant de Montréal la Cluse, la participation s'élève à 9812€, ce qui a pour effet de réduire l'attribution de compensation 2 028 206€

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

5) Avis sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs de Haut-Bugey Agglomération

Patrick DUFOUR informe que IL'adoption d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) est rendue obligatoire par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « loi ALUR » dans tous les EPCI disposant d'un programme local de l'habitat (PLH) approuvé.

Le PPGD, d'une durée de 6 ans doit permettre au demandeur de disposer d'une information plus précise et complète lui permettant de devenir acteur de sa demande de logement social. Le Plan doit également assurer l'efficacité et l'équité dans la gestion des demandes de logements sociaux.

Conformément au décret n° 2015-524 du 12 mai 2015, le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs a ensuite été soumis à l'avis de la Conférence Intercommunal du Logement du 7 mars 2018 qui a rendu un avis favorable.

Le plan est ensuite soumis à l'avis des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

6) Adhésion à la plateforme unique de dématérialisation des marchés publics proposée par le Conseil Départemental de l'Ain

Jean DEGUERRY signale que le conseil départemental 01 a créé une plateforme de dématérialisation des marchés publics qu'elle met gratuitement à disposition des communes. Un tel outil permettra ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

7) Espace de Vie Sociale : projet « numérique pour tous »

Christine GRANDCLEMENT rappelle que le projet consiste à accompagner tous les publics intéressés à découvrir le monde du numérique. Il s'agit de transmettre des techniques de base par le biais de cours et ateliers tout au long de l'année. 13 PC seraient achetés et installés à demeure dans une salle municipale pour permettre un apprentissage individuel et convivial. Le budget prévisionnel s'élève la première année, avec les acquisitions, à 26 900€ puis en année simple à 17 900€. Des fonds européens importants sont mobilisables, le dossier de demande est en cours d'élaboration.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

8) Convention de superposition d'ouvrage d'art

Philippe SOUNY annonce que lors de la réalisation de l'A404 des voies communales ont été modifiées puis rétablies. L'ETAT demande aux concessionnaires, APRR en l'occurrence, de régulariser cette situation en mentionnant que l'ouvrage reste à la charge du concessionnaire et à la charge de l'utilisateur uniquement les enrobés, bordures de trottoir, éclairages, etc... Cette convention permet de régulariser la situation existante et de dédouaner la commune de la totale responsabilité de l'ouvrage.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

9) Rapport SEMCODA 2017

Manuel INIGO donne lecture du rapport. L'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an. Pour information, la commune de Montréal la Cluse possède 4690 actions de la SEMCODA pour une valeur nominale de 44€ chacune. Le rapport 2017 est adopté.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

10) Personnel communal : modification du tableau des emplois communaux

Patrick DUFOUR propose la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet et celui d'ingénieur territorial à temps complet

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

11) Admission en non valeur budget général

Patrick DUFOUR informe que le budget général récupère les impayés de l'eau et l'assainissement. A la demande du trésor public, il convient de délibérer sur un abandon de créances pour un montant total de 4935.93€

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

12) Créances éteintes budget général

Patrick DUFOUR suggère, à la demande du Trésor Public, et dans le cadre d'une procédure de surendettement et effacement de dettes, de délibérer sur une extinction de créances de 129.24€

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

13) Décision Modificative 1 budget Forêt

Patrick DUFOUR propose régulariser des opérations de vente de bois. La mairie a reçu par erreur un produit de vente de bois qui ne lui appartenait pas pour 691.94€. Il convient de rétrocéder ce produit. A cette fin, il convient de voter la décision modificative suivante :

Chapitre 011 compte 61524 : - 1000€

Chapitre 67 compte 678 : + 1000€

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

14) Rénovation de l'éclairage des terrains de tennis- demande de subvention à la région AURA

Patrick DUFOUR stipule que le club de Montréal-la-Cluse compte à ce jour 183 licenciés dont plus de la moitié (103) sont des jeunes de moins de 18 ans. Il dispose par conséquent d'une école de tennis importante, assumant par le fait complètement sa mission socio-éducative, sportive et d'animation sur son territoire communal. Il répond aussi parfaitement aux attentes de la fédération par la mise en place de la nouvelle pédagogie d'enseignement et des nouveaux formats de compétition destinés aux moins de 12 ans au travers de la «Galaxie Tennis». Il est enfin très investi depuis de nombreuses années sur des actions avec les scolaires de la commune favorisant ainsi la démocratisation

Le club dispose à ce jour d'installations de qualité permettant une pratique même hivernale grâce aux deux courts couverts isolés et chauffés et deux courts extérieurs pour une pratique plus printanière et estivale. Aujourd'hui la Mairie en concertation avec le club souhaite procéder au changement des éclairages traditionnels, vétustes et énergivores par des spots bénéficiant de la technologie LED offrant de nombreux avantages pour la collectivité et pour le club

La région AURA peut octroyer une subvention pour la réalisation de ce projet

Les premiers devis ont état des coûts suivants :

- 21 900€ HT de fournitures

- 13 596.22€ HT de pose

Soit 35 496.22€ HT au total

En outre, la FFT peut verser une subvention au club si ce dernier présente un projet de développement

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

15) Projet city stade

Patrick DUFOUR porte à connaissance l'avancement du projet : la municipalité a été interpellée par les adolescents et certains parents du quartier dit « HLM verts » (rue JB Delilia) pour la création d'un city stade. La municipalité a souhaité cependant s'assurer que ce projet soit partagé par l'ensemble des acteurs et des riverains. Le city stade est un outil attractif et en général bien utilisé (foot, basket, jeux de raquettes, etc...) mais il peut être source de nuisances, sonores notamment. C'est pourquoi une réunion a été organisée le 2 juillet dans la salle Paradis afin de discuter avec les habitants de ce projet. Une cinquantaine de personnes s'est déplacée, tous âges confondus. La 1^{ère} remarque formulée a été de

remercier la mairie de tenir cette réunion. Les habitants se sont sentis considérés, et ravis d'être écoutés. La discussion a parfois dérivé sur d'autres sujets (logement notamment) mais le dialogue était réel. Les adultes présents se sont engagés à encadrer l'utilisation du city stade : sécurité, propreté, équilibre de l'utilisation... Ils ont conscience des nuisances, notamment sonores que la structure peut générer, mais unanimement ils pensent que ce sera toujours plus acceptable que la situation actuelle où les enfants jouent au ballon à proximité des logements. Ils valident l'implantation proposée et le fait que le city stade ne sera pas éclairé. Bref, le projet est sur les rails dorénavant.

Le coût du projet est à affiner mais il sera entre 35 000 et 45 000° HT selon le modèle, sans compter la préparation du support. Le bailleur Dynacités est disposé à accompagner financièrement le projet et la région AURA octroie une subvention de 20%

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

16) Tarifs salle sportive complexe Paradis (ex tennis de table / tir à l'arc)

Patrick DUFOUR explique que la municipalité est sollicitée pour une mise à disposition de cette salle par des associations sportives nouvellement créées ou en cours de création. Compte-tenu de l'objet de ces associations, il est proposé de fixer un tarif de redevance d'occupation.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

EDUCATION ENFANCE

17) Convention de mise à disposition d'un éducateur sportif avec l'ASML football

Christine GRANDCLEMENT détaille les modalités de cette convention. La mise à disposition de l'éducateur sportif porte sur une durée annuelle de 340 heures au minimum, décomposées ainsi :

1- Accueil de loisirs sans hébergement

- 1 semaine sur 2 pendant les petites vacances scolaires : 3 semaines à 55h= 165

- 2 semaines sur 3 pendant le mois de juillet : 2 semaines à 55h= 110h

2 -pause méridienne (11h30-13h30) en temps scolaire au groupe scolaire primaire

- Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les 36 semaines d'école

La commune de Montréal la Cluse s'engage à rembourser à l'association ASML Football les salaires et accessoires de salaires, charges salariales afférentes à la rémunération de l'éducateur sportif, pendant la durée de la convention, sur présentation d'une facture trimestrielle

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

18) Projet de commune nouvelle avec Port

Patrick DUFOUR déclare que ce point ne fera pas l'objet de débat. Un vote à bulletin secret est organisé

Pour : 4	Contre : 18	Abstention : 1
-----------------	--------------------	-----------------------

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h

Le Maire

Patrick DUFOUR